



## PRÉSENTATION

Le dispositif d'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) varie en fonction du statut du candidat, selon qu'il soit **salarié du secteur privé ou demandeur d'emploi, agent de la fonction publique ou contractuel de droit public** :

- Le salarié du secteur privé doit effectuer sa demande de VAE directement sur le portail <https://vae.gouv.fr/>
- La personne contractuelle doit demander sa recevabilité auprès de l'ASP <https://www.asp-public.fr/aides/validation-des-acquis-de-l'experience-vae-dans-le-domaine-sanitaire-et-social-candidats-la-vae>
- L'agent de la fonction publique hospitalière doit effectuer sa demande auprès de son employeur pour cette action qui sera portée par l'ANFH.

La VAE est une initiative personnelle du candidat. La législation, notamment la loi de modernisation sociale de 2005, reconnaît à tout actif le droit de valider ses expériences professionnelles en vue d'acquérir un diplôme, un titre professionnel, ou un certificat de qualification.

En 2024, la validation des acquis d'expérience évolue autour de trois axes principaux :

**Simplification de la procédure de manière à faciliter l'étape de recevabilité, raccourcir les parcours et harmoniser les règles de financements,**

**Sécurisation des parcours afin de multiplier les réussites.** Cela passe par l'individualisation des parcours et le renforcement de l'accompagnement des candidats, en donnant la possibilité de réaliser des compléments de formation en cours de parcours et de bénéficier d'une durée d'absence plus longue pour préparer les sessions devant le jury ;

**Modernisation du dispositif** : un service public national sous forme de plateforme numérique est créé. Il concentre l'information pour l'usager et organise les différentes étapes du parcours de la VAE.



## OBJECTIF DE LA FORMATION

- Apporter une aide méthodologique au candidat à la VAE pour élaborer son livret 2
- Préparer l'entretien avec le jury de VAE



## PROGRAMME

- Durée de l'accompagnement : 24 heures en discontinu, sur une période de 5 à 7 mois
- Format : alternance de temps d'entretiens individuels, d'ateliers collectifs, de travaux de recherche et d'approfondissement accompagnés
- Préparation à l'entretien devant le jury : au travers de mises en situation d'entretien jury avec des membres de jury VAE suivies d'un débriefing.
- Accompagnants : professionnels experts dans le domaine du diplôme visé ayant une pratique avérée de l'accompagnement
- Outils : l'ensemble des outils mis à la disposition des candidats (guides, supports méthodologiques) permettra aux participants et à l'accompagnateur de mettre en place un suivi individualisé. Une plateforme de e-learning est mis à disposition des candidats afin de travailler en autonomie tout en gardant un lien avec l'accompagnant et le groupe



## PRÉREQUIS

Pouvoir justifier d'1 an (ou 1607 h) d'expérience professionnelle en rapport avec le titre ou le diplôme visé



## ACCESSIBILITÉ HANDICAP

L'IFSO demande à être informé sur les situations de handicap des stagiaires afin d'adapter les modalités pédagogiques aux objectifs de la formation, et de prendre en compte les moyens de compensation du handicap.



## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Notre démarche met l'accent sur une pédagogie active et réflexive qui place le candidat au cœur de l'accompagnement. Des méthodes variées sont proposées en privilégiant la dynamique de groupe. L'expérience professionnelle de chacun est mobilisée afin de faciliter la mise en œuvre des connaissances dans les situations de travail.



## MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Etant dans un accompagnement individualisé, nous avons élaboré un livret de suivi afin de permettre au candidat de mesurer sa progression. Le livret de suivi permettra au candidat de préparer son entretien devant le jury VAE. Afin de pouvoir se présenter au jury VAE, le candidat devra déposer son livret 2, deux mois avant la date prévue.

## Contact

fc@ifso-asso.org - 02 41 72 17 43

Mise à jour : 7 juin 2024 - Téléchargement : 7 novembre 2024

<https://www.ifso-asso.org/formations-continues/vae-accompagnement-a-la-validation-des-acquis-de-l'experience-inter/>